



Mise à jour sur les progrès réalisés par l'industrie du mouton en matière d'étiquettes RFID obligatoires

Afin de permettre la traçabilité obligatoire dans le secteur de l'élevage, la Fédération canadienne du mouton (FCM), le gouvernement et l'industrie ont collaboré afin d'ajouter les étiquettes RFID (identification par radio fréquence) à la liste des identifiants approuvés par le Programme canadien d'identification des moutons (PCIM).

Des changements récents apportés au plan de mise en œuvre des étiquettes RFID permettront aux éleveurs de moutons de transporter des moutons et des agneaux portant des étiquettes Ketchum Kurl après le 31 décembre 2012. Voici les détails:

- Les producteurs sont invités à appliquer des étiquettes RFID aux agneaux nés en 2012, mais les éleveurs de moutons peuvent encore utiliser leur stock existant d'étiquettes roses Ketchum Kurl jusqu'à ce que ces dernières soient rayées de la liste officielle du PCIM et qu'elles ne soient plus acceptées aux enchères ou dans les abattoirs.
- Les producteurs peuvent expédier des animaux reproducteurs réformés portant déjà une étiquette Ketchum Kurl jusqu'à ce que la date de révocation soit établie.
- L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) procédera à des vérifications afin de déterminer le nombre de moutons et d'agneaux présents aux enchères, dans les abattoirs et aux points de collecte qui portent toujours une étiquette rose Ketchum Kurl.
- La date de révocation sera établie lorsque les vérifications de l'ACIA démontrent que moins de 10 % des moutons et des agneaux offerts sur une base régulière portent une étiquette Ketchum Kurl.
- La date de révocation de l'étiquette Ketchum sera communiquée aux éleveurs d'ovins et aux partenaires du secteur en temps opportun.

La traçabilité obligatoire demeure une œuvre inachevée; la FCM et ses partenaires continuent de veiller aux intérêts des éleveurs de moutons canadiens.